

Conseil d'Administration du 02/02/2021

Présents :

Membres de droit : Mmes Ouahi, Bourrat, Regnault, M. Bonnet et Mathieu.

Conseil départemental : Mme Bernard

Représentants des professeurs : Mmes Belot, Julien, Guillot, Romette Martin, M. Trémoulhac, Paricaud et Bontemps.

Représentants des parents d'élèves : Mmes Castaneda, Debrosse, Thomas, Bruyère, Perrache, Farricha et Jouve.

Personnalité qualifiée : Mme Msaaf

Mme Chaumard, CPE stagiaire est invitée.

Le quorum étant atteint, début de séance à 17h10 avec 19 votants.

I - Approbation du secrétaire de séance

Mme Jouve est proposée comme secrétaire de séance.

Validation soumise au vote :

Votants :19 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour :19

II -Approbation du PV du CA du 30/11/2020

2 points sont abordés par les parents

* Les compte-rendu des CA précédents ne sont toujours pas visibles sur le cyber-collège comme convenu lors du CA du 30/11/2020.

Mme Ouahi interpelle M. Prevost à ce sujet. Les comptes-rendus seront désormais mis sur le cyber et visibles par le public.

*Lors des questions diverses des parents du CA du 30/11, la question 3 évoque la possibilité d'inscrire ou non au règlement intérieur la mesure appliquée lors de l'oubli du carnet par l'élève. Mme Ouahi a répondu que cette question était à l'étude. Cette modification sera ajoutée au compte-rendu.

Validation soumise au vote :

Votants :19 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour :19

III - Approbation de l'ordre du jour

Ajouts de plusieurs questions diverses des parents, d'une question des professeurs et d'une communication de dernière minute concernant des tests de dépistage du COVID 19 pour les élèves et personnels du collège.

Validation soumise au vote :

Votants :19 Contre :0 Abstentions : 0 Pour :19

Arrivé de M. Bonnet à 17h20. Votants : 20

IV - Calendrier des travaux de restructuration

Le collège a été contacté par le département afin de prévoir l'intervention d'une personne sur ces travaux auprès du conseil d'administration.

Mme Ouahi propose que cette intervention ait lieu lors du CA du mois d'avril au vu du temps que cela prendrait : environ 45 minutes.

*A partir du 20 mars, de gros travaux vont débiter.

Il n'y aura plus de parking attribué au personnel de l'établissement.

M. Tremoulhac demande si le parking 2 roues existera toujours. Mme Ouahi répond que non pendant les travaux. Il sera certainement rétabli après les travaux sur le nouveau parking.

Mme Ouahi explique que toutes les informations ont été transmises à ce sujet aux personnes en charge de ces travaux.

* Avant les vacances de printemps des travaux débiteront dans la zone « entrée sortie » des élèves. Ceux-ci devront donc utiliser la 2ème entrée le temps de ces travaux.

* La nouvelle demi-pension sera livrée en septembre 2022.

* L'administration déménagera dans d'autres locaux en juin 2021.

V- Affaires financières

- Décisions modificatives soumises au vote et Affectation de la Dotation Globalisée au 01/01/2021

DBM de type 33 : Affectation de ressources non spécifiques

1) Les crédits concernant la subvention globalisée se globalisent à nouveau au 31 décembre.

Le Conseil d'Administration doit donc voter en début de chaque année civile pour réaffecter ces crédits sur des lignes spécifiques afin de pouvoir les utiliser en 2021.

➤ BOP 141 : 4 378.60 € de disponible :

- Droits de reproduction : 937.20 € (inscrits au budget)
- Carnets de correspondance : 2800.00 € (DBM de +358.60 € par rapport au budget initial)
- Manuels scolaires : 641.40 € (DBM de +641.40 € par rapport au budget initial)

➤ BOP 230 : 6 484.97 de disponible :

- Fonds Social Collégiens : 4 294.65 (DBM de + 1 294.65 € par rapport au budget Initial)
- Fonds social cantines : 2 190.32 € (DBM de + 690.32 € par rapport au budget initial)

Vote de la DBM:

Acte 43: Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l’unanimité.

- Autres affaires financières

VI- Contrats et conventions

- Contrat avec la société LOCAM pour la location de 3 photocopieurs sur 4 ans.

Acte 44 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l’unanimité

- Contrat avec la société EVOLUTION 42 pour la maintenance des 3 copieurs sur 4 ans.

Acte 45 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l’unanimité

Il est demandé au Conseil d’Administration l’autorisation de signer la convention suivante :

- Convention ELECTRICITE avec l’UGAP ayant pour objet la mise à disposition d’un marché de fourniture et d’acheminement d’Electricité passé sur le fondement d’accords-cadres à conclure par l’UGAP.

Acte 46 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l’unanimité.

VII- DHG

Avant de passer à la lecture des différents tableaux, Mme Ouahi a souhaité nous faire part de nouvelles mesures :

1^{er} point : Pendant longtemps, l’allocation progressive de moyens était uniquement basée sur des critères sociaux (Bourses, CSP...). Depuis l’année dernière, de nouveaux critères sont pris en compte : la ruralité et les évaluations des 6^{èmes}.

Avec son enveloppe, l’IEN de la Loire a fait le choix d’aider les établissements qui pourraient être dans l’éducation prioritaire mais qui ne le sont pas.

De ce fait, le collège voit son allocation progressive de moyens baisser de 20h.

Arrivée à 17h50 de Mme Bernard. Nous passons à 21 votants.

2^{ème} point : Dès septembre prochain et étant donné que les collèges se retrouvent très vite en manque de personnel, **des étudiants en master 2 « sciences de l’éducation » pourront être en classe 8h/semaine en stage d’immersion.**

On ne sait pas encore s’ils auront un tuteur ou encore s’ils seront accompagnés.

3^{ème} point : Concernant le financement des heures supplémentaires annuelles, il en existe 2 types :

- HSA qui sont placées sur l’emploi du temps des professeurs
- Celles qui ne sont pas utilisées s’appellent des HSE (heures supplémentaires effectives), elles permettent aux enseignants d’être flexible et de pouvoir, à tout moment, participer ou mettre en place un nouveau projet.

Dès la rentrée, il y aura un nouveau barème de taxation sur les HSE par tranche et donc une perte d’heures.



Les professeurs sont intervenus en expliquant que ces nouvelles mesures les obligeaient maintenant à faire des heures supplémentaires sous peine de pénaliser l'ensemble de l'établissement et obligeaient le chef d'établissement à utiliser ses heures d'HSA sous peine de les perdre.

Cependant Mme Ouahi explique qu'il est essentiel de travailler sur les spécialités, les projets particuliers avant juin. Les HSA seront à ce moment-là utilisées.

La dotation du collège étant de 51.8 HSA, Mme Ouahi souhaiterait se rapprocher des 43 HSA.

Avant de passer à la lecture des différents tableaux, Mme Ouahi a précisé que les effectifs prévus par l'inspection académique, à partir des statistiques des 3 dernières années, s'élevaient à 130 élèves (sans les élèves d'ULIS, Plein vent, allophones) pour les 6èmes. **Il y aura donc l'ouverture d'une 6^{ème} classe de 6^{ème} à la rentrée prochaine.**

Le niveau des 4èmes sera à surveiller (environ 26 élèves par classe), à l'heure actuelle l'ouverture d'une nouvelle classe n'est pas envisageable. Il n'y aurait aucun moyen supplémentaire alloué si nous voulions ouvrir une nouvelle classe de 4ème.

Cependant si une forte augmentation des effectifs était constatée d'ici la fin de l'année, on pourrait demander des moyens supplémentaires.

Il y aura 5 classes pour les 5èmes et 3èmes.

Le taux des élèves des écoles de secteur qui viennent au collège du Puits de la Loire est estimé à 69 %.

Mme Ouahi a tenu à préciser que le Conseil Départemental était le seul partenaire qui tenait compte de l'ensemble de ses élèves (ULIS, allophones...) pour le calcul de la dotation forfaitaire.

Tableau 1 : Besoins réglementaires : nombre d'heures que chaque élève doit recevoir par matière de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Tableau 2 : Besoins spécifiques de l'établissement 2020/2021 : il recense les groupes à constituer pour l'amélioration des conditions de travail des élèves et des professeurs. L'option CHAT se voit attribuer 2h supplémentaires par classe ainsi que l'EPS (non-nageurs).

Tableau 3 : Répartition HP et HSA pour les 21 classes.

Il apparaît que dans plusieurs matières les apports sont insuffisants : en math, histoire/géographie, science physique, musique, arts plastique. Des compléments de service (professeurs extérieurs) sont attribués dans toutes ces matières.

En anglais, les professeurs ont demandé des heures en groupes afin de favoriser l'oral. Un projet « langue et culture européenne » sera mis en place afin de valoriser les facilités à l'oral de certains élèves plus en difficulté à l'écrit.

Le poste de M. Catani (professeur de math) passe en mouvement pour la rentrée prochaine.

Les HP fléchées seront des heures réservées aux allophones, à la coordinatrice ULISS et à l'UNSS.

Des heures « laboratoire » (3h) et pour la coordination allophone (1 à 2h) seront mises en place.

Mme Ouahi explique que d'autres heures seront affectées d'ici la fin de l'année et qu'il reste encore un peu de temps pour ajuster ces heures.

Tableau 4 : Besoins recensés en langues vivantes à la rentrée 2021.

Les retours de choix de la seconde langue vivante pour l'année prochaine montrent une hausse des effectifs en Italien.

Il se pose la question de la bilangue allemand qui tend à disparaître. Mme Ouahi explique que si des retours des écoles de secteur le demande, alors un groupe bilangue sera créé.

Tableau 5 : La Segpa :

Les effectifs et la structure restent stables. Il y aura 4 classes de SEGPA.

Le corps des professeurs des écoles amène 21h chacun (x4 soit 84h) et les professeurs en lycée professionnel 36h soit 120h. La segpa a besoin de 129.5h.

Deux disciplines viendront en renfort : la technologie (complément de service) et l'anglais. D'un commun accord, les professeurs des écoles et les professeurs d'anglais ont fait le choix de faire 3h d'HSA chacun.

Lecture d'un message au nom de tous les enseignants du collège (document ci-joint : DHG et mémoire)

Un temps de concertation entre parents et professeurs est demandé à 19h20.

Arrêt du temps à 19h20.

Retour du conseil à 19h30.

La structure et la répartition collège et SEGPA est soumise au vote.

Structure pédagogique - Collège : 21 classes
- SEGPA : 4 classes

Acte 47 : Pour : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.

Ventilation de la DHG SEGPA et COLLEGE selon tableaux remis en séance.

Acte 48 : Pour : 5 – Abstention : 14 – Contre : 2

VIII– Questions diverses

⊞ Les parents d'élèves ont annoncé qu'une adresse mail pour les parents avait été ouverte et qu'une affiche a été réalisée. Toutefois, le message à destination des parents à coller dans le carnet des élèves n'a pas été distribué. M. Mathieu a proposé de le remettre le lendemain aux élèves avec un autre document.

⊞ *Question concernant la liaison entre le collège et les écoles de secteur.*

Mme Ouahi doit rencontrer l'inspectrice de circonscription le 1^{er} mars et une autre réunion a d'ores et déjà été programmée, en présentielle, avec l'ensemble des écoles le 4 mars.

⊞ *Question concernant les masques et le message adressé aux parents.*

Les élèves de 6èmes et de 5èmes ont reçu 2 masques car il restait une dotation mais uniquement pour fournir ces 2 niveaux. Le collège n'a pas reçu de nouvelle dotation pour les élèves depuis septembre. Même si les élèves n'ont pas reçu de masque sur le message il était important de noter que le collège ne distribuera plus de masques.

⊞ *Question sur le double emploi pronote/agenda*

Pour les professeurs, il est important de garder ces 2 outils.

Les professeurs expliquent aussi que tous les élèves n'ont pas forcément accès à Pronote et que l'agenda papier a donc encore son utilité.

☞ *Question sur Le brevet blanc*

M. Mathieu a précisé que le brevet blanc se déroulerait bien les 1^{ers} et 2 mars dans les conditions de l'examen. Avant les vacances, les élèves vont recevoir leur convocation individuelle. Ils passeront 3 épreuves au lieu de 2 en sciences : SVT, sciences physiques et technologie. La correction des copies sera anonyme.

☞ *Question sur les mesures sanitaires*

Mme Ouahi nous a appris que dans l'après-midi elle a été informée qu'un dépistage au sein du collège allait être organisé le 25 février pour tout le personnel du collège, les enseignants du secteur et les élèves. L'information sera sur Pronote et une demande d'autorisation sera remise demain aux élèves.

Le collège n'a reçu aucune dotation pour renforcer les mesures sanitaires et il n'y a pas eu de cas positif recensé depuis novembre. Mme Ouahi explique que tout est géré par l'infirmière scolaire dans ce domaine.

Une réflexion est faite sur le réalisme de ces résultats de la part des professeurs comme des parents.

☞ M. Paricaud a lu un nouveau message au nom de tous les enseignants du collège pour témoigner de leurs difficultés à travailler dans de bonnes conditions en étant obligé de changer de salle toutes les heures et les problèmes que cela soulève (élèves seuls dans la classe, difficultés de l'utilisation des livres numériques dans chaque classe, poids des livres et autres cahiers, feuilles etc. à transporter). (Document ci-joint : « Du protocole et de ses conséquences »).

M. Trémoulhac intervient en expliquant qu'il n'est pas obligatoire (dans le protocole sanitaire du ministère) qu'une classe ait une seule salle attribuée.

Mme Ouahi a répondu que cette situation a permis de mettre en évidence qu'il fallait absolument renouveler les équipements dans les classes, ce qui est en cours mais qui demande du temps. Elle a aussi précisé que dès la rentrée, en équipe, ils allaient s'emparer de cette question et repenser le protocole pour la sécurité et le confort de tous. Cependant il n'y aura aucun changement de protocole, après les vacances de février, en ce qui concerne le fait que ce soient les professeurs qui se déplacent et non les élèves.

La séance est levée à 20H15.

La Présidente du CA,

L. OUAHI

Collège Puits de la Loire
17 rue Antoine Roche
42071 ST ETIENNE Cedex 1
Tél. 04 77 43 46 50 Fax 04 77 43 46 59
e-mail : coll@puitsdelaloire.com www.puitsdelaloire.com

La secrétaire de séance,

S. JOUVE



DU PROTOCOLE ET DE SES CONSÉQUENCES

Contrairement aux déclarations rassurantes du ministère, les membres du personnel tiennent à témoigner aujourd'hui des difficultés que rencontrent les collègues qui appliquent le protocole sanitaire, au terme de presque 12 semaines d'expérience, et pour lesquelles le « bout du tunnel » semble s'éloigner de jour en jour.

La qualité des enseignements et de l'ambiance scolaire s'en ressentent durement et toutes les catégories de personnel sont touchées :

1) Les enseignants

Alors que, à juste titre, les disciplines scientifiques et artistiques sont épargnées, les autres matières sont condamnées à des mouvements à chaque heure de salle en salle, souvent éloignées les unes des autres.

Cette mesure en apparence anodine a révélé tous les problèmes matériels qui se sont accumulés au fil des années :

- les élèves n'ont plus de manuel personnel faute de crédits suffisants au dernier changement de programme, et la solution -une série par salle de discipline - devient caduque . Par ailleurs, le manuel numérique, dernier recours, ne fonctionne pas dans toutes les salles.

-le parc informatique est bientôt obsolète, malgré les efforts des collègues TICE pour le maintenir à flot : un temps d'ouverture du PC, puis du réseau puis de pronote désolants. Lorsqu'on doit le répéter à chaque heure et non plus une fois en début de journée, ceci ajouté au temps de parcours d'un bout à l'autre de l'établissement, nous avons perdu une dizaine de minutes et par la même la concentration des élèves,

- les conditions de projection sont souvent catastrophiques, malgré l'intervention des agents pour remédier au plus urgent. Au mieux, elles sont très inégales .

- les problèmes techniques se multiplient donc : fils débranchés, prises éteintes, projection bleuefavorisés par l'absence de surveillance à l'intérieur des salles dans l'intercours.

Bref, on tente de faire croire qu'une leçon aujourd'hui ne nécessiterait pas un timing et des conditions matérielles favorables, qu'une leçon d'anglais fonctionnerait comme une leçon d'histoire-géo ou de maths pour prendre des exemples. Jusqu'à présent, les collègues avaient, chacun dans leur salle, bricolé des adaptations qui ne fonctionnent plus dans de telles conditions. Et au final, il faut bien constater que les élèves en pâtissent.

Tout comme ils souffrent de ne plus avoir de sas de décompression en changeant de salle, de devoir supporter le climat de suspicion qui s'installe lorsque l'un d'entre eux a fait une bêtise sans que l'on sache qui est responsable.

2) La vie scolaire

La nouvelle organisation des circulations , du passage aux toilettes nécessitent une surveillance accrue, multiplient les incidents et les incivilités auxquelles il est de plus en plus difficile de faire face.

En effet, le nombre d'AED ne varie pas alors que les lieux, les attitudes à surveiller vont croissant.

Les confinements et couvre-feux qui se succèdent ne rendent pas nos collégiens plus sereins mais au contraire contribuent à une élévation de la tension, ce qui ne simplifie pas la tâche.

3) Les agents

En bout de course, la désinfection des locaux, le nettoyage, les petites réparations....toutes tâches indispensables à un fonctionnement normal sont soit multipliées, soit alourdies.

En conclusion, tant qu'il s'est agi d'une reprise, comme en mai-juin, le personnel a pris sur lui pour tenir.

Les 7 premières semaines de l'année nous avaient permis de faire reprendre à nos élèves un certain rythme scolaire, de combler une partie des lacunes accumulées pendant le premier confinement. Les difficultés aggravées auxquelles nous sommes à cette heure confrontés, et auxquelles le ministère ne semble pas vouloir apporter de solution, conduisent à l'exaspération des personnels qui voient aujourd'hui fondre le bénéfice des efforts qu'ils ont consentis.

V3 DGH et MEMOIRE

Nous devons aujourd'hui , 4/02/2021, nous prononcer sur la structure et la répartition de la DHG du collège P D Loire. La DGM nous annonce 690,2 h (au lieu de 683,4) pour une structure à 21 classes (au lieu de 20), les prévisions d'effectif étant en hausse.

Quels constats pouvons nous faire ?

1) Nous enregistrons avec **satisfaction** le passage à **21 divisions** qui paraît simplement logique au vu des prévisions. Cela pourrait donner un nouveau souffle à l'établissement.

2) En revanche, **nous ne nous laissons pas abuser** par une hausse apparente de la **DGM**. En effet, l'**allocation progressive de moyens**, troisième composante de la DGM, **s'effondre** de 35,4 h à 13,1h soit une perte de 22,3h sur ce poste. Nous sommes donc **au final floués** sur les moyens alloués au total.

3) Par ailleurs, le nombre **d'HSA** reste important, ce qui concrètement, si l'on veut organiser des groupes, envisager de nouveaux projets, n'est envisageable qu'en supplément du service ordinaire pour les collègues. Que dire enfin des sections sportives où les collègues sont rétribués pour partie en **IMP** ?

En conclusion, nous ne pouvons que déplorer la lente érosion des moyens, dans un collège pourtant classé REP depuis 6 ans et déplorer aussi les moyens déloyaux utilisés par le ministère contre le statut des personnels.

Une reconsidération favorable du montant de la DGH ne serait-elle pas malgré tout envisageable ?

POST-SCRIPTUM :

Pour mémoire, en 2009, l'ouverture in extremis, en juin, d'une vingtième classe avait tout de même permis un abondement de 21h (et nous n'étions pas encore classés REP) Sans doute, est-ce la preuve que l'Education nationale est devenue entre temps une priorité ?

